

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

ENTRÉE EXPRESS TRAVAILLEUR QUALIFIÉ	TRAVAILLEUR SPÉCIALISÉ	DIPLÔME INTERNATIONAL
<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi CNP 0, A, B. • Avoir un profil EE et un code du demandeur d'emploi. • Diplôme post-secondaire d'un an et EDE (si requis). • Expérience de travail CNP 0, A, B; • 1 an dans un emploi qualifié dans les 10 dernières années OU • 2 ans dans un métier spécialisé dans les 5 dernières années OU • 1 an au Canada dans les 3 dernières années. • NCLC 5. • Marque de passage de 67 points. • Posséder ou être éligible à avoir un PT. 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi tout niveau de la CNP. • 1 an d'expérience de travail. • Posséder ou être éligible à avoir un PT. • Affidavit de l'employeur ou documents de formation prouvant le niveau linguistique pour CNP 0, A, B • PTPD non éligible. • Aucune procédure d'appel ni de reconsidération 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi en lien avec les études tout niveau de la CNP. • Au moins la moitié des études au Canada. • Diplômé d'un programme admissible de 2 ans à temps plein au Canada. • Diplôme/certificat d'un programme d'un an qui requiert un diplôme préalable est admissible. • Si les études ont été effectuées hors de TNE, 1 an d'expérience de travail en lien aux études. • Doit déposer la demande à l'intérieur de 2 ans après l'obtention du diplôme. • Avoir un PTPD. • Affidavit de l'employeur ou documents de formation prouvant le niveau linguistique pour CNP 0, A, B.
<ul style="list-style-type: none"> • Le PT doit rester valide pour 4 mois au moment de la demande. 		<ul style="list-style-type: none"> • Si déjà employé à TNL, le travail sans lien aux études est admissible au moment de la demande sous certaines conditions. • Le PT doit rester valide pour 6 mois au moment de la demande.
<ul style="list-style-type: none"> • L'emploi/offre d'emploi doit être d'au moins 2 ans et avec la possibilité de la prolonger. 		
ENTREPRENEURS INTERNATIONAUX		ENTREPRENEURS DIPLÔMÉS INTERNATIONAUX
<ul style="list-style-type: none"> • Être âgé de 21 à 59 ans. • Fournir un plan d'affaires avec des documents financiers justificatifs vérifiés. 		<ul style="list-style-type: none"> • Avoir au moins 21 ans. • Fournir un plan d'affaires avec des documents financiers justificatifs vérifiés.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Détenir un minimum de diplômes d'études secondaires canadiennes ou l'équivalent. • Vouloir vivre de façon permanente à Terre-Neuve-et-Labrador tout en possédant et en gérant activement une entreprise qui présente des avantages économiques importants pour la province. • Détenir au moins 600 000 \$ d'actifs nets, non grevés, d'actifs commerciaux et personnels pouvant être facilement transférés au Canada. • Pouvoir investir au moins 200 000 \$ dans la création d'une entreprise à Terre-Neuve-et-Labrador d'une participation minimale de 33,3%, ou d'un million de dollars, en actions. • Créer au moins 1 emploi à temps plein pour les citoyens canadiens ou les résidents permanents. • Démontrez que l'entreprise est une entité à but lucratif ayant pour objectif principal de générer des bénéfices par la vente de biens et / ou de services. • Avoir au moins 2 ans d'expérience dans la gestion et la possession active d'une entreprise (propriété minimale de 25%) au cours des 5 dernières années OU au moins 5 années d'expérience dans la gestion des affaires au cours des 10 dernières années. • NCLC 5 • Remplissez une déclaration d'intérêt en ligne. • Recevez une invitation à postuler de l'Office de l'immigration et du multiculturalisme de Terre-Neuve-et-Labrador. | <ul style="list-style-type: none"> • Avoir obtenu un diplôme après au moins 2 années académiques d'études à temps plein et en personne à l'Université Memorial ou au Collège de l'Atlantique Nord, et avoir obtenu son diplôme dans les deux ans suivant la présentation de la déclaration d'intérêt. • Détenir un <u>permis de travail post-diplôme valide</u>. • Vouloir vivre de façon permanente à Terre-Neuve-et-Labrador et détenir et gérer activement une entreprise qui présente des avantages économiques importants pour la province. • Avoir au moins un an d'expérience continue dans la gestion active et la propriété de l'entreprise actuelle (propriété minimale de 33,3%); • Créer au moins 1 emploi à temps plein pour les citoyens canadiens ou les résidents permanents. • Démontrer que l'entreprise est une entité à but lucratif ayant pour objectif principal de réaliser des bénéfices par la vente de biens et / ou de services. • NCLC 7 • Remplissez une déclaration d'intérêt en ligne. • Recevez une invitation à postuler de l'Office de l'immigration et du multiculturalisme de Terre-Neuve-et-Labrador. |
|---|---|